

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Date de transmission de la convocation 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 heures 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 ^{er} adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE Edwige	2 ^{ème} adjointe	X		
ENEALT Hervé	3 ^{ème} adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 ^{ème} adjointe	X		
BOTINEAU William	5 ^{ème} adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 ^{ème} adjointe	X		
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale		X	Aline VAUDRON
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal		X	
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUËLIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLONNEAU Julie	Conseillère Municipale		X	Valérie TRIVERIO
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte, Hervé DREUX a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
2. Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités,
3. Fonds d'aide aux jeunes,
4. Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
5. Bilan des cessions immobilières sur les différents lotissements,
6. Cession d'une partie du chemin de la Pilardière,
7. Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de trois emplois pour accroissement temporaire d'activité durant la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027.

Ces emplois sont appelés à se déployer sur les différents sites scolaires ou péri scolaires afin de faire face à des situations imprévues liées à des activités supplémentaires ou des absences d'agents titulaires.

Emploi N°1 35 heures hebdomadaires

(Restaurant scolaire de Margon et restaurant scolaire de Brunelles).

Emploi N°2 28 heures hebdomadaires

(Garderie de Margon, restaurant scolaire de Margon, surveillance du repas du midi au restaurant scolaire de Margon).

Emploi N°3 35 heures hebdomadaires

(Lingerie, mairie, surveillance repas du midi au restaurant scolaire de Margon, et entretien des classes de l'école élémentaire de Margon).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, consciente de la nécessité d'introduire de la souplesse dans la gestion des effectifs afin de s'adapter aux différentes situations imprévues durant l'année scolaire, **DECIDE** de créer 3 emplois comme suit :

- **Emploi N°1 : 35 heures hebdomadaires**
- **Emploi N°2 : 28 heures hebdomadaires**
- **Emploi N°3 : 35 heures hebdomadaires**

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Le fonds d'aide aux jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Il permet l'attribution, par l'intermédiaire du Conseil Départemental, d'aides d'urgences alimentaires et à la mobilité.

En 2025, 1042 jeunes euréliens ont bénéficié de ce fonds pour une dépense globale de 31 350 euros. Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes d'abonder ce fonds.

L'an dernier, la commune d'Arcisses a abondé le fonds à hauteur de 96 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de verser **150 euros** au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026.

Les élus souhaiteraient connaître le nombre de communes participant à ce fonds, la question sera posée au Conseil Départemental.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la mise en place obligatoire d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes,

Ce dispositif a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitements des faits signalés.

Le dispositif doit garantir la stricte confidentialité des informations communiquées aux agents, victimes, témoins ou auteurs des actes ou agissements signalés, y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement de la situation.

Ainsi, depuis le 1er mai 2020, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité.

Le dispositif de signalement doit prévoir :

- La mise en place d'une procédure de recueil des signalements des agents s'estimant victimes ou témoins ;
- La mise en place de procédures d'accompagnement permettant d'assurer la prise en compte des faits subis par les agents, leur protection et leur soutien, notamment en cas de situation d'urgence ;
- L'établissement de procédures de qualification et de traitement des faits ;
- L'élaboration d'un bilan annuel, présenté devant les instances compétentes, afin de prévenir la survenance de tels actes et agissements ;
- L'articulation avec les procédures disciplinaires engagées à l'encontre des auteurs.

Les élus remarquent que l'exercice de cette mission sera plus aisément mis en œuvre par une personne extérieure à la collectivité.

Valérie TRIVERIO demande si ce même dispositif existe pour les élus ; non, en cas de difficultés de cet ordre seule l'intervention de la gendarmerie est possible.

Philippe GOSNET s'interroge sur la nécessité de former un agent pour recueillir la parole ; effectivement, en interne une formation serait certainement nécessaire.

Considérant le manque de moyens pour mettre en place ce dispositif en interne, l'assemblée **DECIDE** de confier cette mission au Centre Départemental de Gestion par l'intermédiaire d'une convention.

Le coût annuel sera de 312 euros.

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIÈRES SUR LES DIFFÉRENTS LOTISSEMENTS

BILAN CESSIONS IMMOBILIERES DES LOTISSEMENTS						
ETAT DES VENTES AU 26 JUIN 2026						
LOTISSEMENT	Nombre total de lots	Lots vendus	Lots réservés (promess de ventes signée)	Lots pré- réservés	Lots libres	Taux de commercialisation
Lotissement Maçonnerie Tranche 1	17	16			1	94.11 %
Lotissement Maçonnerie Tranche 2	17	4	5	2	6	52,94%
Lotissement de la Flandrière n°4 et n°12	2	1			1	50%
Lotissement de la Flandrière n°1A et n°1B	2	2				100%
Lotissement Cour Jouvot	18	18			0	100%

CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA PILARDIÈRE

Un riverain du chemin de la Pilardière souhaiterait acquérir une partie du chemin public.

Julie GUILLONNEAU souhaite connaître l'impact de cette vente sur les randonneurs ; il n'y en aura pas, celui-ci étant sans issue.

Valérie TRIVERIO rappelle la nécessité de demander un avis de valeur au service des domaines.

Il est également précisé que les agriculteurs riverains ne sont pas affectés par cette aliénation et qu'elle n'entrave pas l'accès au forage de la Pilardière.

L'assemblée émet un avis favorable à cette cession à condition que les frais de bornage et d'enquête publique soient pris en charge intégralement par l'acquéreur.
Une proposition en ce sens sera faite au riverain.

QUESTIONS DIVERSES

Francis DE KONINCK présente à l'assemblée un état des lieux de la production et distribution de l'eau potable sur la commune d'Arcisses.

SECTEUR DE BRUNELLES

GESTION : Délégation de service public confiée à SUEZ, contrat jusqu'au : 28/02/2030

ORIGINE DE LA PRODUCTION : La commune d'Arcisses achète l'eau à la commune de Nogent le Rotrou : Mélange entre les eaux du captage de la source d'Arcisses (Chemin des sources à Brunelles) et des forages du Moulin d'Arcisses (Brunelles).

DISTRIBUTION : A partir des châteaux d'eau du bourg de Brunelles et de Maison rouge, en passant par le surpresseur des Eaux Blanches.

- L'ensemble du secteur de Brunelles
- Ozée et écarts jusqu'au Minières, la Bahine
- Ecart sur la Ferrières à Coudreceau
- Ecart sur Champrond en Perchet

QUANTITE : 35400 m3 d'eau distribués/an et 41500 m3 importés des forages du moulin d'Arcisses) - 300 Abonnés

QUALITE : 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques. (CVM à contrôler).

SECTEUR COUDRECEAU

GESTION : Régie par la commune d'Arcisses

ORIGINE DE LA PRODUCTION : La commune d'Arcisses achète l'eau à la CDC Terres de Perche : Captée à la source de Bonne eau à Saint Victor de Buthon, l'eau transite par les châteaux d'eau de Saint Victor, Frétigny et Marolles-les buis.

DISTRIBUTION : A partir du château d'eau du Louvre à Coudreceau, l'ensemble du secteur est desservi, à l'exception :

- Le Ferrière desservie par Brunelles
- La Ferme de Maurissure, desservie par Condé sur Huisne

QUANTITE : 21500 m3 vendus -263 abonnés

QUALITE : 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques depuis l'interconnexion avec la CDC Terre de Perche, début 2026. (CVM à contrôler).

SECTEUR MARGON

GESTION : Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée de la Berthe (depuis 2012)

ORIGINE DE LA PRODUCTION : Forage de la Pilardière à Margon

DISTRIBUTION : A partir du château d'eau du Bois Joly, l'ensemble du secteur est desservi, à l'exception :

- Ozée, les Minières, La Bahine, desservis par Brunelles (mais facturé par le Syndicat des eaux de la Berthe.
- Certaines rues alimentées par Nogent le Rotrou : Le Val Roquet, la Corniche, Le Belvédère, chemin des lignes (partiellement), la ruelle aux chevaux, l'avenue des Prés (Partiellement), les Viennes, la Serine. (Facture SUEZ)

QUANTITE : env. 60 000 m3 distribués –900 abonnés sur Margon

QUALITE : 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques. (CVM à contrôler).

L'ensemble des membres s'interroge sur l'avenir de l'eau potable sur la commune d'Arcisses avec éventuellement une harmonisation des pratiques. Une étude approfondie avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé dans l'eau potable sera nécessaire en amont de toute décision.

FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'annulation des deux feux d'artifices (Coudreceau et Margon) en raison des fortes chaleurs.
L'artificier propose non pas une annulation mais un report pour le feu d'artifice de Margon.
La date du 18 juillet lui sera proposée.

100 KILOMÈTRES DU PERCHE

Jimmy JOLY informe l'assemblée du maintien de l'épreuve sportive des 100 kilomètres du Perche le 04 juillet prochain. 800 participants sont attendus, un point d'animation et de ravitaillement est mis en place à la Poterie.

VOYAGE DES ANCIENS DE BRUNELLES ET COUDRECEAU

Malgré la chaleur, le voyage des aînés de Brunelles et Coudreceau a été maintenu.
L'accueil dans des lieux rafraîchis a permis à tous de passer une excellente journée.

MARPA

Suite à la visite de la commission de sécurité, la MARPA a été reclassée en ERP 5^{ème} catégorie N-L.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Julie GUILLONNEAU souhaiterait que soit organisée une visite des établissements scolaires afin de réfléchir à d'éventuels aménagements pour lutter contre la chaleur excessive dans les classes.

Fin de séance 22h.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 01 septembre 2026 à 19h30.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 25 juin 2026

1. CRÉATION DE TROIS EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n°1-25/06/2026)
2. FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026 (délibération n°2-25/06/2026)
3. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES (délibération n°3-25/06/2026)

Président de séance : Stéphane COURPOTIN – Maire.

Le secrétaire de séance : Hervé DREUX.

